

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 avril 2016  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante et onzième année**

**Lettres identiques datées du 28 avril 2016, adressées**  
**au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée**  
**générale et au Président du Conseil de sécurité**  
**par l'Observateur permanent de l'État de Palestine**  
**auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous vous écrivons de nouveau pour vous prier de remédier à la situation critique qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du fait des graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien qu'il continue de garder en otage depuis presque cinquante ans que dure son occupation militaire. Nous continuons d'exhorter la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à s'acquitter de ses obligations de respecter et de faire respecter le droit international afin de faire cesser immédiatement toutes les violations commises par Israël contre le peuple palestinien et ses terres, ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la situation ne se détériore davantage.

Il est plus que tragique que nos appels répétés, y compris au Conseil de sécurité, pour qu'il soit mis un terme aux violations commises par Israël contre le peuple palestinien sans défense n'aient pas été entendus. Le silence et l'inaction ont permis à Israël, Puissance occupante, de poursuivre, voire d'intensifier ses politiques et pratiques destructrices contre la population civile palestinienne. L'exécution extrajudiciaire, par la Puissance occupante, de deux autres civils palestiniens innocents commise pas plus tard qu'hier, mercredi 27 avril 2016, en est un exemple flagrant.

Selon de nombreux témoins des faits, Maram Saleh Hassan Abu Ismail, âgée de 23 ans et enceinte de cinq mois, et son frère Ibrahim, âgé de 16 ans, se rendaient à pied à un rendez-vous médical à Jérusalem lorsqu'ils sont arrivés au poste de contrôle militaire de Qalandiya, près de Ramallah (Cisjordanie occupée), sur une route apparemment réservée aux véhicules. Des soldats israéliens se sont mis à crier



contre eux en hébreu, langue qu'ils ne comprenaient pas. Leur première réaction a été de s'immobiliser. Alors qu'Ibrahim prenait la main de sa sœur, enceinte, pour changer de direction, des soldats des forces d'occupation israéliennes lui ont tiré dessus. Maram s'est effondrée et lorsque son frère a voulu lui porter secours, il a lui aussi été abattu. Ce qui est tragique, c'est que Maram et Ibrahim n'ont pas été touchés qu'une seule fois : leurs corps étaient criblés de plus d'une vingtaine de balles, à la manière d'une exécution, ce qui semble être devenu la méthode de prédilection des Israéliens pour tuer des Palestiniens.

Un chauffeur de bus palestinien présent sur les lieux a déclaré aux journalistes que le soldat israélien qui avait ouvert le feu sur Maram et Ibrahim se tenait, au moment des faits, derrière un bloc de ciment à près de 40 mètres de distance. Comme lors de multiples autres incidents, les forces d'occupation israéliennes ont prétendu que Maram avait lancé un couteau dans leur direction. Toutefois, des témoins oculaires ont dit aux journalistes que Maram et Ibrahim ne semblaient pas représenter la moindre menace pour les soldats des forces d'occupation lorsqu'ils ont été abattus en plein jour, ce qu'ont confirmé de nombreux autres témoins. L'un d'eux a même déclaré avoir vu des soldats planter des couteaux sur le lieu du crime.

Une fois encore, la situation de l'État de Palestine, dont le peuple et le territoire sont sous occupation, a une question d'une grande importance à poser à la communauté internationale : combien de fois allons-nous entendre les mêmes mensonges de la Puissance occupante, qui prétend que tous les civils palestiniens qu'elle tue, y compris les enfants, ont tenté de poignarder un des siens? Ces allégations mensongères sont proférées par les mêmes forces d'occupation israéliennes qui sont armées jusqu'aux dents et disposent des armes les plus meurtrières et les plus sophistiquées qui soient, se cachent derrière des chars blindés et ont carte blanche pour tirer à leur guise dans le but de tuer sans crainte d'être sanctionnées.

Est-ce que la communauté internationale croit vraiment l'histoire inventée par la Puissance occupante, qui prétend que Maram, mère de deux enfants de 6 et 4 ans et enceinte de cinq mois, a lancé un couteau en direction d'un membre des forces d'occupation israéliennes tout en sachant qu'elle serait tuée sur le champ, les soldats israéliens ne faisant aucun cas de la vie des Palestiniens? À supposer que l'on croie ce mensonge, la question serait alors de savoir comment il est possible qu'un soldat israélien situé à près de 40 mètres de distance n'ait pas réfléchi à deux fois avant de tirer plus de 20 coups contre des civils? Il ne fait aucun doute que la version israélienne n'est pas crédible et que la communauté internationale doit remettre en question chaque détail de la version déformée de cet événement et de beaucoup d'autres semblables à celui-ci. On ne saurait tolérer plus longtemps que les forces israéliennes, non contentes de tuer en toute impunité, rejettent la faute sur les victimes palestiniennes, dont le crime est simplement de tenter de continuer à vivre sous l'occupation, dans le système injuste et cruel qui leur a été imposé en vue d'empiéter sur chaque aspect de leur vie et de bafouer chacun de leurs droits fondamentaux inaliénables.

Il suffit de rappeler le crime odieux commis par Elor Azaria, soldat israélien qui serait également médecin, qu'un enregistrement vidéo montre en train de tirer sur un Palestinien non armé, blessé par balle au poste de contrôle militaire d'Al-Khalil le 24 mars 2016. L'enregistrement, réalisé par l'organisation israélienne des droits de l'homme Betsalem, montre Abed al-Fatah al-Sharif étendu sur le sol,

blessé, tandis que des soldats et des médecins israéliens se déplacent autour de lui. On voit ensuite Elor Azaria brandir calmement son arme, viser et tuer Abed d'une balle dans la tête, à la manière d'une exécution. D'abord arrêté, Elor Azaria a été relâché afin de pouvoir passer la Pâque juive avec sa famille, alors même que l'exécution extrajudiciaire qu'il avait commise avait été enregistrée et condamnée par le monde entier. Il a été accueilli en héros par sa famille et ses amis, après qu'une manifestation de soutien organisée en son honneur à Tel-Aviv a réuni plus de 2 000 personnes, qui ont scandé des slogans le qualifiant notamment de héros. Nous demandons à la communauté internationale de condamner cette incitation au racisme et la glorification du meurtre de Palestiniens par les Israéliens et les autorités d'occupation israéliennes.

Force est de constater que les meurtres de Maram, Ibrahim et Abed al-Fatah ne sont pas des événements isolés. Des drames de ce genre se sont produits maintes et maintes fois, et continueront malheureusement de se produire si la communauté internationale persiste à ne rien faire. C'est pourquoi nous demandons de nouveau à la communauté internationale de protéger le peuple palestinien. Le droit international humanitaire et les engagements pris pour protéger les civils dans les situations de conflit armé doivent être appliqués de toute urgence dans l'État de Palestine, où la vie des civils est constamment menacée par la Puissance occupante, qui, non contente de manquer à ses obligations de manière flagrante, s'y dérobe ouvertement. En outre, il est grand temps que justice soit enfin faite et que ceux qui tuent des civils palestiniens et de façon générale commettent des crimes contre ces civils en assument l'entière responsabilité. À cet égard, les dirigeants palestiniens ont officiellement demandé que l'exécution extrajudiciaire de Maram et Ibrahim fasse l'objet d'une enquête internationale. Nous demandons également qu'Israël remette les images vidéo de l'événement tragique survenu à son poste de contrôle militaire.

Alors que les forces d'occupation israéliennes persistent dans leur folie meurtrière, le Gouvernement israélien continue de faire entrave à toute perspective de paix et à la possibilité d'une solution des deux États en poursuivant ses activités de peuplement illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. À cet égard, le samedi 23 avril 2016, les autorités de la Puissance occupante auraient distribué aux habitants du village palestinien de Jaloud, dans le nord de la Cisjordanie occupée, des « avis » les informant que 5 000 dounoums (1 250 ha) de terrains privés allaient être confisqués. Il convient de rappeler que l'année dernière, la prétendue Haute Cour de justice israélienne a décidé de consacrer « rétroactivement » les avant-postes israéliens illégaux qui avaient clairement été établis en violation du droit international. Les « avis » distribués dans la région du village de Naplouse étaient signés de la main du chef du Commandement central de l'armée israélienne, qui invoquait des raisons de sécurité fabriquées de toute pièce : il déclarait qu'il fallait « prendre des mesures pour prévenir les attaques terroristes », et qu'il avait donc ordonné la confiscation des terres « pour des raisons de sécurité ». Ces terres seront déclarées « propriété de l'État » et seront placées sous le contrôle total de l'armée israélienne.

Comme dans d'autres cas de confiscation de terres par Israël, l'objectif évident de celle annoncée à Jaloud est de faciliter l'expansion des colonies de peuplement illégales et, à terme, de relier les « avant-postes » à la colonie voisine de Shilo par la route dite d'Alon, autoroute de contournement réservée aux colons et militaires israéliens. Il convient de noter que quelque 12 colonies de peuplement illégales et

27 avant-postes illégaux sont situés dans le district de Naplouse, qui accueillent environ 23 000 colons israéliens, dont la plupart sont des extrémistes qui continuent d'attaquer les civils palestiniens et d'endommager les habitations et les biens en toute impunité.

À cet égard, nous devons également rappeler qu'on ne peut séparer les actes de violence commis par les colons israéliens du réseau de colonies israéliennes illégales qui s'étend à travers la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, en violation flagrante du droit international humanitaire et du droit pénal international tel qu'énoncé dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Les violences perpétrées par les colons continuent de s'intensifier. Le vendredi 22 avril 2016, des colons terroristes israéliens ont attaqué un autobus qui transportait des enfants palestiniens près de la colonie illégale d'« Emmanuel », à l'est de Qalqiliya, dans le nord de la Cisjordanie occupée. Les colons ont jeté des pierres contre l'autobus alors qu'il roulait, brisant ses fenêtres et provoquant la panique parmi les enfants qui se trouvaient à bord. Nous réaffirmons qu'Israël, Puissance occupante, est responsable de tous les crimes commis par les colons qu'il a installés illégalement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et, à ce titre, que tous les colons qui commettent des crimes contre des civils palestiniens doivent répondre de leurs actes.

Par ailleurs, les forces d'occupation israéliennes continuent de commettre régulièrement des actes d'agression contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, qui subit encore le blocus illégal et immoral que lui impose Israël. Parmi les plus récentes attaques militaires, on peut citer celle commise le mardi 26 avril, lorsque des pêcheurs palestiniens se sont fait tirer dessus au large des côtes de la bande de Gaza assiégée. Mardi également, les forces d'occupation israéliennes ont effectué une nouvelle incursion militaire dans la bande de Gaza et nivelé des terrains palestiniens près de Choujaïyé, dans la partie orientale de Gaza. Les forces d'occupation israéliennes pénètrent presque quotidiennement dans les zones palestiniennes, à la fois par les accès terrestres et maritimes de la bande de Gaza, ce qui met en danger les pêcheurs et les agriculteurs palestiniens ainsi que leurs moyens de subsistance. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, rien qu'au mois d'avril, les forces d'occupation israéliennes ont fait 40 incursions dans la zone frontalière de Gaza.

Avant de conclure, je dois appeler votre attention sur certains des autres crimes commis récemment par Israël, Puissance occupante, depuis notre dernière lettre :

#### **16 avril 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont averti une famille palestinienne du quartier de Boustan (Jérusalem-Est) qu'il était prévu de démolir leur maison.
- Des colons israéliens ont empêché un agriculteur palestinien, Ibrahim Salah, d'avoir accès à ses terres près de la ville de Khadr, au sud de Bethléem.

#### **17 avril 2016**

- Les forces d'occupation ont placé en détention 14 Palestiniens, dont quatre enfants, originaires de Cisjordanie et de Jérusalem.

- Un groupe de colons israéliens et des membres des forces d'occupation ont effectué des visites à l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem, dans un but uniquement provocateur.

#### **18 avril 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont placé quatre Palestiniens en détention et en ont convoqué deux autres pour un interrogatoire lors de raids lancés avant l'aube à Al-Khalil et à Bethléem.
- Des dizaines d'enfants ont souffert d'asphyxie après avoir inhalé des gaz lacrymogènes lancés par les forces d'occupation israéliennes à Al-Khalil et à Jérusalem.

#### **19 avril 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont placé en détention 24 Palestiniens, dont trois filles, et en ont convoqué trois autres pour un interrogatoire lors de raids lancés avant l'aube en Cisjordanie.
- Les forces d'occupation ont placé en détention quatre pêcheurs palestiniens et saisi leurs bateaux au large des côtes de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza.
- Un jeune Palestinien a été blessé à l'œil par une grenade étourdissante tirée par un membre des forces d'occupation israéliennes à Jérusalem.

#### **20 avril 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont démoli la maison de famille d'Husseïn Abu Ghush, âgé de 17 ans, qu'elles avaient tué le 25 janvier, au cours d'une nouvelle opération de démolition menée à titre punitif.
- Les forces d'occupation israéliennes ont placé en détention 42 Palestiniens, dont des enfants, pour la plupart lors d'un raid lancé avant l'aube dans le quartier d'Issaouiyé, à Jérusalem-Est.

#### **21 avril 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont agressé un jeune Palestinien, Ahmad Bassam Mohammad, âgé de 21 ans, près du village d'Azzoun Atmé, au sud de Qalqilya.
- Les forces d'occupation ont placé en détention sept Palestiniens, dont un de 14 ans, originaires de Cisjordanie.

#### **22 avril 2016**

- Des colons israéliens ont lancé des pierres contre un autobus palestinien près de la colonie d'« Emmanuel », brisant ses fenêtres et provoquant la panique parmi les enfants qui étaient à bord.

#### **23 avril 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont averti les habitants du village palestinien de Jaloud que 5 000 dounoums (1 250 ha) de terres privées

palestiniennes allaient être confisquées pour construire une nouvelle route qui desservirait les colonies et avant-postes israéliens illégaux.

- Les forces d'occupation ont ouvert le feu sur des agriculteurs palestiniens dans le sud de Gaza.
- Les forces d'occupation ont arrêté Omar Nazzal, journaliste membre du secrétariat général du Syndicat des journalistes palestiniens, au pont reliant la Cisjordanie à la Jordanie, alors qu'il s'en allait participer à un congrès de la Fédération européenne des journalistes en Bosnie-Herzégovine.

#### **24 avril 2016**

- Les forces d'occupation navales ont placé en détention deux pêcheurs palestiniens et saisi leurs bateaux au large des côtes de Gaza.
- Les forces d'occupation ont placé en détention au moins six civils palestiniens, la plupart lors de raids menés avant l'aube ou pendant la nuit en Cisjordanie.

#### **25 avril 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont placé en détention trois Palestiniens lors de raids menés à Al-Khalil et à Jérusalem. D'après les informations disponibles, elles ont également volé de l'argent et des bijoux à ces occasions.

#### **26 avril 2016**

- Des bateaux de la marine israélienne ont mitraillé des bateaux de pêcheurs palestiniens au large des côtes de la bande de Gaza, tandis que les forces d'occupation ont pénétré sur le territoire palestinien près de Choujaïyé et nivelé le terrain.
- Les forces d'occupation ont réprimé un rassemblement non violent organisé par des journalistes palestiniens près de la prison israélienne d'Ofer, au sud-ouest de Ramallah, en solidarité avec le journaliste palestinien Omar Nazzal, arrêté récemment. Il y a eu de nombreux cas de suffocation due à l'inhalation excessive de gaz lacrymogènes, et Saed Huwwari, de l'agence de presse Reuters, a été blessé à la poitrine par une grenade étourdissante.

#### **27 avril 2016**

- Des navires de la marine israélienne ont attaqué des pêcheurs palestiniens qui se trouvaient à moins de six miles marins au large de Gaza.
- Les forces d'occupation israéliennes ont tué par balle deux Palestiniens, Maram Saleh Abu Ismail (âgée de 24 ans) et son frère Ibrahim (âgé de 16 ans), au poste de contrôle illégal de Qalandiya, près de Ramallah.
- Les forces d'occupation ont placé en détention quatre Palestiniens, dont une personne handicapée.
- Des bulldozers et des chars blindés de la Puissance occupante ont franchi la clôture marquant la frontière avec la bande de Gaza et nivelé des terres à l'est du camp de réfugiés de Bourej.

**28 avril 2016**

- Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 10 Palestiniens originaires de Ramallah, Al-Khalil, Jénine et Jérusalem.
- Les forces d'occupation ont ouvert le feu sur des agriculteurs palestiniens qui tentaient d'accéder à leurs terres à l'est de Khan Younès, dans le sud de la bande de Gaza.
- Les forces d'occupation ont blessé par balle un adolescent palestinien de 17 ans, Ahmad Masoud, lorsque plusieurs colons israéliens ont pénétré dans la zone du tombeau de Joseph, à l'est de Naplouse.

Au vu des événements susmentionnés, nous engageons de nouveau la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à agir immédiatement pour mettre fin à l'impunité d'Israël et résoudre ce conflit, qui constitue à l'évidence une menace contre la paix et la sécurité internationales. Il faut que l'occupation israélienne cesse et que le peuple palestinien obtienne justice et puisse exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et le droit à la liberté. Les dirigeants palestiniens continueront de recourir à tous les moyens légitimes, pacifiques, légaux et non violents pour réaliser ces objectifs. Cela signifie notamment que nous soutenons tous les efforts internationaux, y compris l'initiative de la France, auxquels Israël s'oppose aujourd'hui. Nous devons dire clairement que les appels mensongers et répétés d'Israël à la tenue de « négociations bilatérales » ne sont pas un appel à la réalisation de la solution des deux États, mais une tentative de sa part de légitimer son occupation et son entreprise de colonisation, et ils doivent être dénoncés comme tels. Nous devons absolument contribuer à la désescalade des tensions et garantir le respect du droit international, dans le droit fil des objectifs de paix et de sécurité. Nous en sommes tous collectivement responsables.

La présente lettre fait suite aux 584 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 15 avril 2016 (A/ES-10/720-S/2016/349), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Riyadh **Mansour**